

# L'analyse de la valeur pour répondre aux exigences de la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Par Charles Abhoukhaled, ing., M.Eng., PMP, AVS



**MACOGEP**

Gouvernance et maîtrise des projets

# 1. MISE EN CONTEXTE

---

La directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique a pour objectifs de :

- Assurer la gestion rigoureuse des projets
- Promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet
- Faire les bons choix d'investissements

Elle s'applique aux organismes publics visés par l'article 3 de la Loi sur les infrastructures publiques.

# 2. LE RÔLE DES ORGANISMES PUBLICS

---

Selon la directive, ce rôle est de :

- Identifier correctement les besoins et les coûts
- Identifier correctement la bonne solution
- Assurer la bonne réalisation du projet

Bref : livrer un projet de qualité répondant au besoin exprimé dans le cadre du budget prévu.

**L'analyse de valeur peut vous y aider !**

# 3. L'ANALYSE DE VALEUR : C'EST QUOI

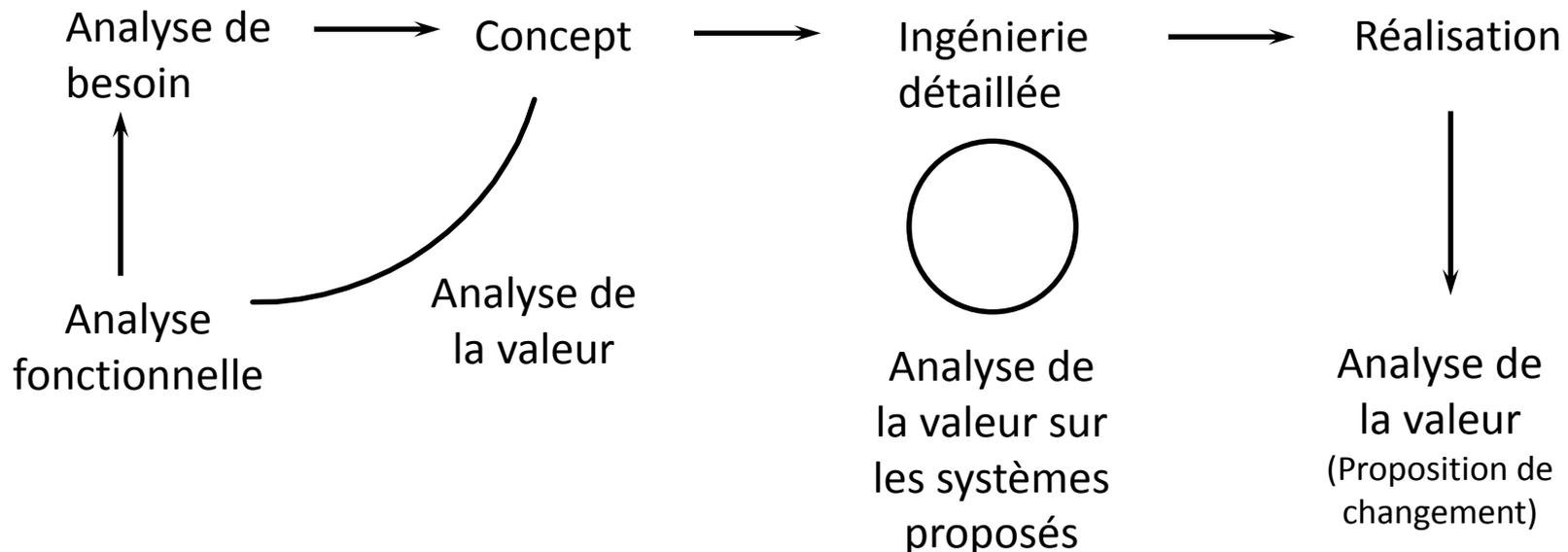
---

Une méthodologie qui :

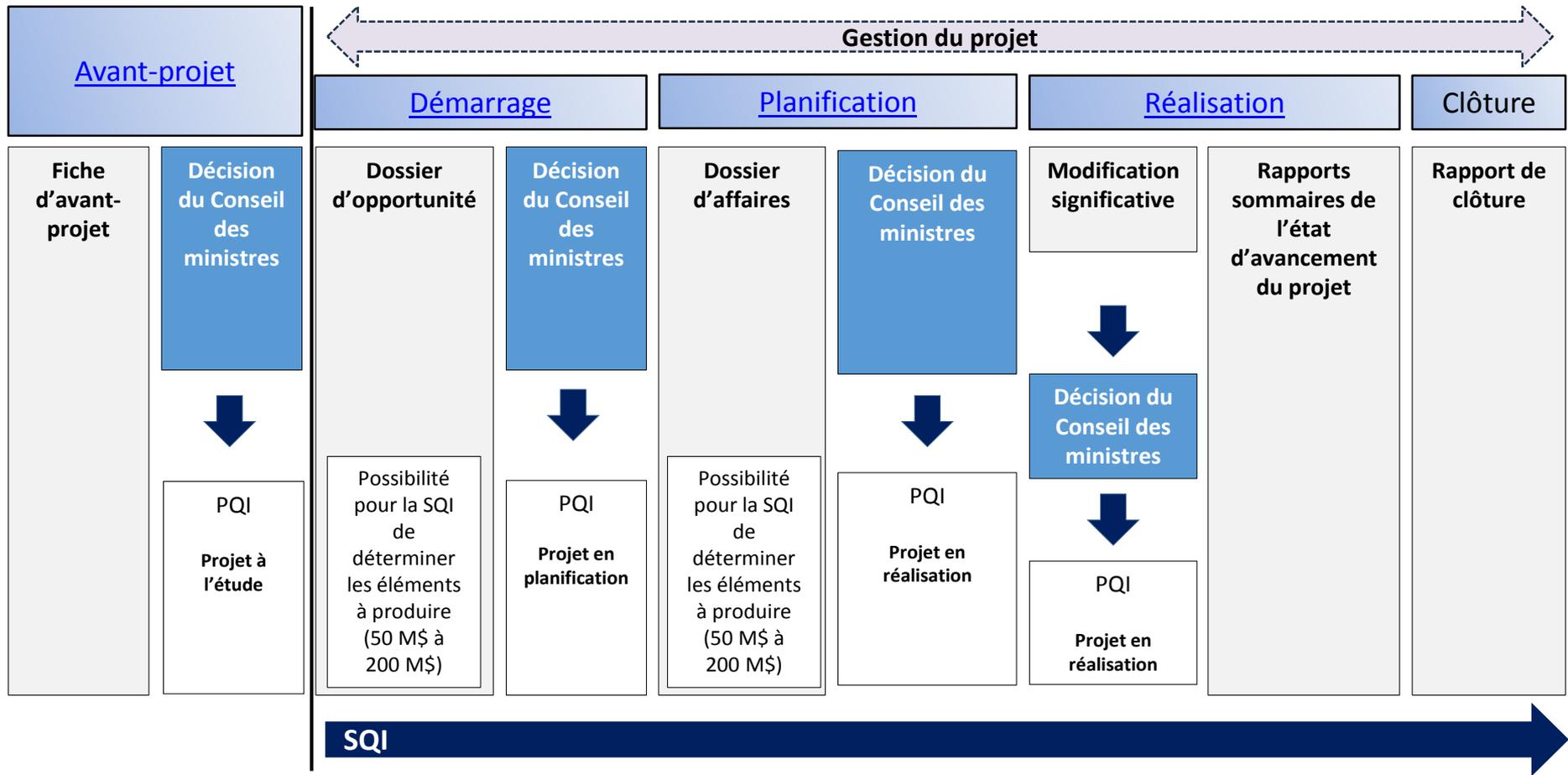
- A pour but l'optimisation de la valeur d'un projet
- Implique une équipe de travail représentative des parties prenantes
- Se base sur l'analyse des besoins et des contraintes
- Vise le consensus de l'équipe
- Favorise la créativité
- Présente des résultats
- Obtient l'adhésion de toutes les parties prenantes

# 4. L'ANALYSE DE VALEUR : POURQUOI

Parce qu'elle vous donne les informations dont vous avez besoin à chaque étape de cycle de vie du projet :



# 5. L'ANALYSE DE VALEUR : COMMENT



# 6. PHASE AVANT-PROJET

---

Que dit la directive ?

- Décrire le besoin exprimé
- Présenter une estimation préliminaire du coût total du projet

Que fait l'analyse de valeur ?

- L'analyse de valeur, par le biais d'une analyse fonctionnelle, permet d'identifier les vrais besoins.

[Retour](#)

# 7. PHASE GESTION DE PROJET : DÉMARRAGE

---

Que dit la directive ?

Le dossier d'opportunité doit permettre :

- D'apprécier la pertinence du projet
- De recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé

Que permet l'analyse de valeur ?

- Étudier le besoin exprimé
- Déterminer les exigences du projet envisagé
- Déterminer et évaluer les options possibles
- **Choisir la meilleure option du projet.**

[Retour](#)

# 8. PHASE GESTION DE PROJET : PLANIFICATION

---

Que dit la directive ?

Le dossier d'affaires doit :

- Présenter la meilleure solution
- Déterminer les actions pour mener à bien le projet

Que permet l'analyse de valeur ?

- **De mener à bien le projet !**

[Retour](#)

# 9. PHASE GESTION DE PROJET : RÉALISATION

---

Que dit la directive ?

- Le gestionnaire de projet doit procéder à la réalisation du projet en s'assurant de respecter les besoins identifiés, dans le cadre du budget prévu, et en justifiant toute demande de modification.

Que permet l'analyse de valeur ?

- **De vérifier tout au long du projet si les besoins et objectifs identifiés au début sont toujours pertinents ou doivent être modifiés.**

# 10. CONCLUSIONS

---

L'analyse de la valeur vous permet de vous conformer pleinement aux exigences de la directive en :

- Identifiant les besoins des parties prenantes correctement;
- Choissant la meilleure solution parmi les différentes options proposées;
- Documentant l'évolution du projet et en rappelant les besoins des diverses parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet;
- Offrant un processus rigoureux et intègre pour le choix et la réalisation des projets publics.

[www.macogep.com](http://www.macogep.com)